

Numéro 9

Été 2014

**Ce site  
est protégé !**

**Dit gebied is beschermd !  
Dieses Gebiet steht unter Naturschutz !**

**RÉSERVE NATURELLE**



Informations : 081/390 720  
[www.natagora.be](http://www.natagora.be)

**Val d'Heure**

**Inauguration**

→ **invitation dans cette brochure**

Revue périodique



Rappelons que l'association a pour but de protéger l'existence du patrimoine naturel situé le long de la Basse Vallée de l'Eau d'Heure dans les derniers kilomètres avant son confluent avec la Sambre.

Il est également inscrit dans ses statuts que l'association « fera des propositions pour que ce patrimoine naturel conservé et réhabilité soit accessible au public sans pour autant altérer sa valeur et qu'il serve d'instrument didactique ».

Pour cette année 2014, l'asbl est heureuse de vous annoncer la création effective de la Réserve Naturelle du Val d'Heure sur la partie Nord du site (**16,5 hectares !**), partie dénommée « **Brun Chêne** ».

---

## SOMMAIRE

- ❖ Editorial
- ❖ Nouvelles de l'asbl Val d'Heure
- ❖ Invitation - Inauguration
- ❖ Le projet de réserve naturelle dans la Vallée de l'Eau d'Heure aboutit enfin !
- ❖ Observations de nuit
- ❖ Calamite vs Accoucheur
- ❖ Informations pratiques sur l'asbl
- ❖ Des chauves-souris au « Brun Chêne »
- ❖ Reportage sur TéléSambre
- ❖ Qu'entend-t-on par « espèce invasive » ?
- ❖ Conférence de presse





## EDITORIAL



Dans le « toutes-boîtes » de 2013, nous vous avons informé que le projet de créer, sur le site Nord de l'ancienne carrière, une « Réserve Naturelle » progressait.

Par le présent « toutes-boîtes » nous vous annonçons que cette « Réserve Naturelle » a été officiellement créée fin mars 2014 par la signature entre Sagrex et Natagora d'un bail emphytéotique de 27 ans.

Cette réserve porte le nom de « Réserve Naturelle du Brun Chêne », RNBC en abrégé.

### **Pourquoi Sagrex ?**

Suite à des modifications d'actionariat, ce n'est plus la société Gralex mais la société Sagrex qui est propriétaire du site Nord.

### **Pourquoi Natagora ?**

L'asbl « Val d'Heure » s'était donné comme objectif de créer une réserve naturelle sur ce site nord vu sa biodiversité importante, sa richesse en batraciens et reptiles. Mais, créer une réserve naturelle (qui deviendra agréée, nous l'espérons) est un travail de professionnel. Aussi notre asbl a fait appel à Natagora qui, sur base d'un dossier très complet, a accepté de prendre en main la mise sur pied de cette réserve.

Voilà le chemin parcouru pour créer cette réserve.

Nous tenons à remercier les Cabinets successifs de l'Environnement, Propreté et Ecologie Urbaine de la ville de Charleroi du soutien reçu pour ce projet, de même que Sagrex et particulièrement Mr Constantini et son équipe, qui, après quelques hésitations au début, ont cru en ce projet et sont devenus des partenaires.

Que dire de Natagora !!! Leur réputation n'est plus à faire. Sans eux, la RNBC n'aurait jamais vu le jour. Merci et félicitations à Vincent Swinnen qui a mis cette réserve naturelle sur pied.

Une inauguration officielle de cette réserve s'est déroulée le 25 juin dernier en présence d'un représentant de la ville de Charleroi, de Mr Constantini et de son équipe pour Sagrex, de Natagora, du Conseil d'Administration de l'asbl Val d'Heure,....., de la RTBF, Télésambre, Sud-Presse.....

Un tel évènement doit se fêter aussi avec ses membres, ses sympathisants, et les riverains. Aussi l'asbl organisera « son inauguration » de la RNBC, à votre intention, **le dimanche 5 octobre à 16 heures** (pour plus d'info voir l'encart repris dans ce n°).

Nous comptons fermement sur votre participation à cette inauguration.

Natagora, notre partenaire, aide actuellement l'asbl à mettre en place une « Commission de Gestion » de la « Réserve Naturelle du Brun Chêne ». La première tâche de cette commission est d'élaborer un **plan de gestion** cohérent dans lequel des priorités de gestion et de conservation seront mises en évidence.

*Yves VAN PACHTERBEKE*

# DES HECTARES DE NATURE SAUVAGE

FAUNE  
FLORE  
FONGE  
ARCHÉOLOGIE

AVEC L'AIDE DE « NATAGORA »  
L'ASBL « VAL D'HEURE »  
PARTICIPE A LEUR SAUVETAGE

## NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Cette année 2014, l'acte officiel (convention) de mise à disposition du site « Nord » de SAGREX a été finalisé (signé). Il constitue la première de l'édifice visé par l'asbl de constitution d'une Réserve Naturelle du Val d'Heure (en abrégé : RNVH).

Une **commission de gestion** du site « Nord » va être constituée avec la collaboration de Natagora, commission dans laquelle des membres de l'asbl seront activement présents.

La commission de gestion devra s'occuper de la gestion courante du site (inventaire, protection, conservation, aménagement,...) tandis que l'asbl Val d'Heure veillera à mettre à disposition de la commission des moyens financiers destinés notamment à des équipements légers indispensables pour assurer une gestion effective de la réserve. L'asbl continuera de collaborer avec la commission de gestion notamment pour, dans la mesure du possible, rechercher à agrandir la Réserve Naturelle en y ajoutant notamment et progressivement des parcelles du site « Sud ».

### Collaborations à la brochure :

VINCENT SWINNEN, YVES VAN  
PACHTERBEKE, DANIEL  
LEFEBVRE, PASCAL SOMVILLE,  
PHILIPPE HECQ

### Contributions photographiques :

ETIENNE DAYEZ, ARNAULD  
LADELOUT, DANIEL LEFEBVRE,  
PASCAL SOMVILLE, PIERRE  
SOMVILLE, PHILIPPE HECQ



# Invitation !



Quoi ?

*Inauguration de la Réserve Naturelle du  
Val d'Heure, site du « Brun Chêne »,  
par l'asbl « Val d'Heure »*

Qui ?

*Vous tous qui aimez la nature, venez en famille*



Quand ?

*Le dimanche 5 octobre 2014 après-midi*

➔ *Visite du site dès 14h30 sur place*

➔ *Cocktail « inauguratoire » de 16h à 17h30*

Où ?

*Salle de l'Etoile à Mont-sur-Marchienne  
Haies (près de l'Eglise, rue du Longtry)*



Comment ?

*Réservation souhaitée. Talon ci-joint à renvoyer à :  
rue Haies Germaine, 7 6032 Mont-sur-Marchienne ou  
un petit mail adressé à [y.vanpachterbeke@base.be](mailto:y.vanpachterbeke@base.be)*

*N'hésitez pas à en parler à vos voisins.*

*Un cocktail est prévu dès 16 heures.*

*Une balade commentée par un Guide Nature est  
prévue à 14h30 (RDZ à l'entrée du site rue Pont-à-  
Nôle, sous le ring R3).*

## Le projet de réserve naturelle dans la Vallée de l'Eau d'Heure aboutit enfin !

**E**ntamé depuis plusieurs années, ce projet, initié par l'ASBL Val d'Heure, a enfin atterri ce 26 mars, grâce à la signature d'un bail emphytéotique de 27 ans entre la société Sagrex et l'ASBL Natagora.

Ce bail, renouvelable, délègue la gestion de pas moins de 16,5 hectares de l'ancienne carrière dite « le Brun Chêne » dans l'optique d'en faire un site naturel protégé, sous statut dès que possible de réserve naturelle agréée.

A cet effet, un comité de gestion comportant des représentants de Natagora, mais aussi de Sagrex, de l'ASBL Val d'Heure et de la Ville de Charleroi sera mis sur pied. Celui-ci veillera aux destinées du site dans ses différents aspects (surveillance, gestion, monitoring,...).

)



« Collier de corail »



« Orthétrum brun »

Même si les données publiées sont peu abondantes, la nature du site (calcaire, très sec ou très humide selon les endroits, présence de falaises,...) ainsi que son histoire extractive a entraîné, comme on le sait déjà, la présence d'une biodiversité importante.

**L**'herpétofaune (les batraciens et reptiles) compte d'ailleurs plusieurs espèces parmi les plus menacées de Wallonie, tel le Crapaud calamite (une des plus belles stations de Wallonie), l'Alyte ou Crapaud accoucheur ou encore nos quatre espèces de triton dont le rare Triton crêté. C'est la présence de mares de différentes profondeurs, permanentes ou non, végétalisées ou non, qui permet ici une telle diversité d'espèce.



« Thécla de la ronce »

Nous ne possédons actuellement que quelques informations sur les insectes. Néanmoins on a déjà noté la présence de plusieurs libellules, dont l'Orthétrum brun, et de différents papillons dont le Collier de corail, le Thécla de la ronce ou encore la Piéride de la moutarde, pour les espèces les moins fréquentes. Notons encore la présence du Criquet à ailes bleues, espèce protégée typique des milieux secs.

**G**ageons que l'augmentation des recensements dans la carrière, théoriquement très propice à ces groupes animaux, ne fera qu'allonger cette liste.

Paradoxalement, on dispose de très peu de données encodées concernant les oiseaux, alors que leurs observateurs sont les plus nombreux. Néanmoins, la nidification du faucon crécerelle sur l'ancien four à chaux est connue depuis de nombreuses années. Ici aussi, la liste ne demande qu'à s'étoffer.

Enfin, si les chauves-souris ne semblent pas occuper ce même four à chaux, elles sont néanmoins bien présentes à d'autres endroits du site.

Même si le comité de gestion doit encore se pencher sur un plan de gestion détaillé, les dernières visites du site ont bien mis en évidence l'urgence d'un débroussaillage ou déboisement rapide.



« Piéride de la moutarde »

**E**n effet, l'exploitation du site ayant cessé il y a près de 20 ans, celui-ci commence à s'embroussailler fortement, notamment autour des mares, ce qui met en danger les espèces les plus sensibles que l'on y retrouve. Celles-ci ont principalement besoin de mares peu profondes et bien ensoleillées, entraînant un réchauffement rapide au printemps, et pauvres en végétation (celle-ci favorise la concurrence avec d'autres espèces moins menacées).



« Triton crêté »

Les premières activités de gestion auront donc rapidement lieu en ce sens, notamment avec l'aide d'élèves de l'Athénée Royal Vieslet de Mont-sur-Marchienne, avant de s'attaquer à d'autres problématiques (déchets, espèces invasives,...).

Si vous aussi vous voulez participer à la sauvegarde du site, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

**Vincent Swinnen**

Natagora – Réserves Naturelles

\* Natagora (via son association avec Réserves Naturelles RNOB) est actuellement gestionnaire de plus de 150 sites, pour une surface de plus de 4.500 hectares.

Entomo

## Observations de nuit

Outre les nombreuses observations et relevés entomologiques réalisés par feu **Jacques HECQ** pendant plus d'un demi-siècle sur le site et aux abords de la carrière du « Brun-Chêne » (cf les premiers numéros de la brochure édités depuis 2005), depuis la désignation officielle du site en « Réserve Naturelle du Brun Chêne », une soirée d'observations de nuit a été réalisée par quelques naturalistes de la région le 24 juillet 2014.

Tous les observations sont maintenant encodées, centralisées et recensées sur un site Internet de Natagora. Ci-dessous, à titre illustratif, quelques photos de papillons de nuit sont présentées.



*Biston betularia*



*Autographa gamma*



*Opisthograptis luteolata*



*Drepana cruvatulata*



*Habrosyne pyritoides*



*Noctua janthina*

Photos : **Pierre Somville**

Ces 2 batraciens présentent le point commun d'être rares en Wallonie, mais bien présents sur le site de la carrière du Brun Chêne.

Il faut dire que les habitats présents sur ce site leur conviennent particulièrement bien. En effet, ces deux espèces sont réputées être pionnières, car elles apprécient tout particulièrement les zones bien ensoleillées, à la végétation ouverte ou rase. De même la présence de substrats où s'enfouir (sables, graviers,...) ou se dissimuler facilement (pierres, éboulis, décombres,..) leur est favorable.

Vu leur caractère pionnier, ils vont coloniser assez rapidement de nouvelles mares, de préférence peu profondes et bien ensoleillées. Le calamite les quittera toutefois assez rapidement si celles-ci sont envahies par la végétation ou d'autres espèces concurrentes (poissons, autres batraciens).

Les carrières, sablières, friches industrielles ou minières,... sont donc parmi leurs principaux milieux de reproduction. On comprend aisément que l'ancienne carrière du Brun Chêne, comprenant des zones de fins graviers, de grosses pierres et autres décombres de bâtiments, dés éboulis rocheux, ainsi que plusieurs vastes mares de faible profondeur, leur convienne parfaitement.

Néanmoins, si elles fréquentent des habitats proches, les deux espèces ne présentent pas moins d'importantes différences.



Le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*) appartient à la famille des Bufonidés. Il mesure de 4 à 8cm, voir plus chez le grosses femelles. On le distingue assez aisément de son cousin par sa taille plus forte, la présence d'une ligne jaune au milieu du dos, ainsi qu'à sa pupille ovale et horizontale, à iris jaune (orange cuivré chez le crapaud commun).

Sa ponte est formée de longs rubans, parfois jusque 2 mètres, constitués d'une à 2 rangées d'œufs noirs, et déposée sur le fond des mares ou dans les plantes aquatiques. Les œufs éclosent 3 à 8 jours plus tard et le développement des têtards peut se réaliser en 4 à 8 semaines, ce qui leur permet de quitter très rapidement la mare et d'éviter ainsi la plupart du temps son assèchement.



**L'Alyte ou crapaud accoucheur** (*Alytes obstetricans*) appartient à la famille des Discoglossidés. C'est un tout petit crapaud, souvent de moins de 4,5cm. Il présente un aspect trapu et un œil à la pupille ovale verticale ou en forme de losange.



Son système de reproduction est tout à fait particulier car une fois l'accouplement terminé, le mâle entoure le petit cordon d'œuf (15 à 80) autour de ses pattes arrière. Il vit alors dans un terrier, parfois assez éloigné du milieu aquatique où il ira déposer ses œufs lorsque les têtards sont prêts à éclore. Cette espèce pouvant pondre plusieurs fois par an, leurs têtards présentent la particularité de pouvoir hiberner.

Contrairement à son cousin, il résiste lui assez bien à la concurrence d'autres espèces. Attention, on peut également observer sur le site le crapaud commun (*Bufo bufo*), espèce bien plus répandue dans la nature. Les 3 espèces se distinguent bien sûr des diverses grenouilles, que l'on peut aussi rencontrer, par la présence de pustules de taille variable sur la peau.

*Vincent Swinnen*  
Natagora

## Asbl Val d'Heure – informations pratiques

### **Administrateurs :**

Président du conseil d'administration : **Pierre Rousseaux**

Secrétaire : **Yves Van Pachterbeke**

Trésorier : **Jean-Pierre Dandois**

Si vous êtes intéressés à la défense de la nature qui vous est proche, devenez membres de notre association et diffusez cette plaquette. Si vous êtes déjà membre, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation.

Pour devenir membre de l'association Val d'Heure, payez simplement **5 euros par an** et vous recevrez régulièrement des nouvelles illustrées des travaux et avancées du projet. Un bulletin de versement pré-rempli est glissé à votre intention dans ce n° de la revue.

Compte en banque de l'association : **BE78 6303 4103 5386**

Siège social de l'asbl :

rue Haies Germaine, 7 – 6032 Mont-sur-Marchienne

Editeur responsable des publications :

**Philippe Hecq** - rue Petite Corniche, 24 - 6120 Ham-sur-Heure

## Des chauves-souris au « Brun-Chêne »

La Réserve Naturelle du **Brun Chêne** est un très bel endroit pour la protection des chauves-souris. Les années à venir pourront sûrement nous le démontrer une fois que les opérations de gestion auront atteint leur cycle de croisière.

### Origine de l'appellation

Chez les latins, cet animal volant était appelé *cawa-sorix* du fait qu'il ressemble à une souris volant, telle une chouette, pendant la nuit. Au fil du temps, la prononciation s'est progressivement déformée en *calve-sorix* qui s'est, par la suite, traduit en français par « chauve-souris ».

### Caractéristiques des chauves-souris

Les chauves-souris sont des mammifères, et sont toutes insectivores à nos latitudes (au nord du 40<sup>ème</sup> parallèle). Elles forment l'ordre des chiroptères (*Chiroptera*), ce qui en dit déjà long sur leur morphologie spécifique : ce sont des animaux dont les mains (du grec *kheir*) sont des ailes (*ptéron*). Elles se servent donc de leurs mains pour voler activement, grâce à une membrane de peau très tendue qui relie leur corps, leurs membres et leurs phalanges. Elles sont capables de réaliser des pirouettes très habiles lorsqu'elles chassent les insectes.

Les chiroptères sont capables de se suspendre aux branches, aux rochers et toutes autres aspérités grâce aux griffes qu'elles ont sur leurs pattes arrière.

De plus, les chauves-souris ont la faculté de se diriger dans l'obscurité la plus totale, en utilisant l'écholocation. Le principe de ce moyen de vision nocturne



repose sur l'effet Doppler. L'animal émet de puissants cris sous forme d'ultrasons, c'est-à-dire des sons à des fréquences (20 à 110 kHz) supérieures à ce que l'être humain est capable d'entendre. Le cri est propagé dans l'air et rebondit sur les obstacles rencontrés, formant les échos. Les oreilles des chiroptères sont tellement sensibles qu'elles perçoivent les échos, et leur cerveau a également la faculté d'analyser précisément les déplacements des objets dans l'espace.

Contrairement aux légendes, les chauves-souris ont des yeux parfaitement fonctionnels. Ils sont très utiles lorsqu'il y a un peu de luminosité car l'écholocation est un procédé qui nécessite une dépense importante d'énergie.

## Diversité des chauves-souris

En Belgique, seules deux familles de chiroptères sont représentées : il s'agit des *Rhinolophidae* et les *Vespertilionidae*. Les premiers s'enveloppent dans leurs ailes lorsqu'ils se mettent au repos et émettent les sons au travers de feuilles nasales. Les seconds replient leurs ailes le long du corps au repos et crient par le museau. Il y a 21 ou 22 espèces de chauves-souris en Wallonie (suivant les saisons, car une de ces espèces migre des Pays-Bas à la Belgique et inversement). De par le monde, il y aurait environ 1.200 espèces, mais ce chiffre croît car toutes les espèces n'ont pas encore été complètement différenciées.



Oreillard (*Plecotus sp.*)

## Cycle annuel des chauves-souris

À la début du printemps, les femelles se regroupent en colonies d'été et mettent bas. Elles ont en général un seul petit par an, les cas de bébés jumeaux ou triplés étant rares. Les petits naissent sans poils et sont incapables de réguler leur température par eux-mêmes, donc il faut en principe que les gîtes d'été soient chauds. C'est une raison pour laquelle les chauves-souris se mettent souvent juste en-dessous des toitures de bâtiments. Les petits n'ont que quelques mois pour apprendre à voler et à chasser, et prendre leur indépendance par rapport à leur mère.

En automne, les chiroptères chassent énormément afin de constituer des réserves de graisse augmentant leur poids de près de 50%.

L'hiver, les chauves-souris se rendent dans des gîtes calmes propices à l'hibernation. Il faut que le taux d'humidité soit suffisant (supérieur à 80%) pour leur éviter la déshydratation, que la température soit constante (de +4 °C à +12 °C suivant les espèces), qu'il n'y ait pas de courants d'air, et qu'il n'y ait aucun dérangement.

## Menaces et statut de protection

Les chiroptères sont en haut danger d'extinction. Les causes de la disparition sont multiples, mais on peut retenir principalement l'usage des insecticides et autres pesticides, les dérangements hivernaux et estivaux, la destruction des sites de reproduction et d'hibernation, ainsi que quelques prédateurs.

Les chauves-souris européennes sont toutes strictement protégées par les conventions de Bonn et de Bern, ainsi que par la directive Habitats qui constitue une base pour les réseaux écologiques Natura 2000.



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

## Atouts de la réserve du Brun-Chêne

La réserve du Brun-Chêne peut effectivement recevoir les chiroptères pour l'hiver, dans les bâtiments désaffectés. Pendant l'été, une augmentation de la diversité des plantes et des arbres apportera une augmentation de la diversité des insectes chassés par les chauves-souris. Ainsi, la réserve permettra, à son échelle, d'aider à la conservation de nos petites amies volantes.

*Pascale Somville & Daniel Lefebvre*

Presse

### Reportage sur TéléSambre

#### Nature sous protection

03 juillet 2014 18:52

*Mont-sur-Marchienne compte désormais une réserve naturelle sur son territoire. Une réserve qui s'étend sur le site de l'ancienne carrière Sagrex. Un véritable espace vert se déploie en effet juste en dessous du ring. Et c'est Natagora, l'association de protection de la nature qui prend en charge la gestion du site pour préserver les espèces animales et végétales qui cohabitent dans la zone. Reportage Lorrie D'Addario - Quentin Thibaut.*



## Qu'entend-t-on par « espèce invasive » ?

Une **espèce invasive** est une espèce, animale ou végétale, introduite volontairement ou accidentellement en dehors de son aire de distribution naturelle. On la dénomme aussi **espèce exotique envahissante**.



*Berce du Caucase*

En Wallonie, des dizaines d'espèces de plantes, d'invertébrés et de vertébrés exotiques ont été identifiées et répertoriées par leur comportement envahissant. Le phénomène s'explique non seulement par l'accroissement des échanges commerciaux à travers le monde, mais aussi par le fait des sélections de belles fleurs et cultivars destinés à agrémenter nos parcs et jardins.

Ces espèces invasives sont responsables de dégradations, parfois importantes, de notre environnement par une perte de biodiversité notamment. Elles peuvent aussi générer des nuisances pour la santé humaine et ont un impacte non négligeable sur l'économie.

Parmi les plus connues sur notre territoire, on peut notamment citer : la coccinelle asiatique, la renouée du Japon, la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, la bernache du Canada, l'écrevisse de Californie ou encore le rat musqué.

Des mesures préventives et curatives commencent réellement à voir le jour et une Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives (CiEi) a été récemment mise en place au sein du Service Public de Wallonie. Cette cellule a pour mission la mise en place de mesures préventives, l'adaptation du cadre réglementaire, la coordination des opérations de lutte, l'amélioration des connaissances, la communication, etc.



*Balsamine de l'Himalaya*



*Différentes formes de la Coccinelle asiatique*

Actuellement, une liste des plantes invasives interdites en Wallonie a été arrêtée et une sensibilisation des acteurs a été menée : horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, ...  
(à suivre)

**Philippe HECQ**

Ce 25 juin 2014, une conférence de presse a été organisée à l'initiative de la société Sagrex et de Natagora, et avec le soutien de notre « asbl Val d'Heure ».

Celle-ci a permis d'officialiser l'accord de partenariat entre les différents acteurs et la création de la réserve proprement dite.

Monsieur Philippe Funcken, secrétaire général de Natagora a détaillé l'importance de ce type de partenariat avec un groupe carrier et a partagé sa grande satisfaction quant à l'aboutissement du projet.

Messieurs Constantini, Denis et Michel de Sagrex ont expliqué la sensibilisation environnementale de leur société et de l'intérêt qu'ils y portent. Ils ont constaté via leurs différents sites qu'une ancienne carrière était un excellent biotope pour un développement particulier de la faune et la flore.

Vincent Swinnen, responsable régional de Natagora, a expliqué, dans le cas précis de la nouvelle réserve du « Brun Chêne », l'intérêt particulier de ce site calcaire ainsi que les nombreux paramètres qui laissent présager un développement intéressant et harmonieux de la réserve.

Pierre Rousseaux, président de notre **asbl**, a également relayé la grande satisfaction du comité de Val d'Heure suite à l'accord intervenu pour plusieurs décennies ainsi que rappelé, par rapport au statut de notre **asbl**, le souhait de faire partager ce site remarquable dans un but didactique et de sensibilisation à l'environnement. Un drink a suivi les présentations et discours.

En deuxième partie, les participants se sont rendus, sous un beau soleil, sur le site de la réserve pour une balade conviviale commentée par Vincent Swinnen.



*Etienne DAYEZ*

# asbl Val d'Heure

